  

**FESTIVAL NATIONAL DE THEATRE AMATEUR – FESTHEA**

**Sélection région Centre Val de Loire : 2 et 3 mai 2026**

- Association Loisirs et Culture en Vienne (ALCV) – 1 Rue Dupré à Blois -

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**FORMULAIRE CONDITIONS D’INSCRIPTION**

**1°** Le Festival est ouvert aux compagnies de Théâtre Amateur de la Région Centre avec un minimum de deux comédiens dans la distribution. Il n’est pas obligatoire d’appartenir à la FNCTA pour faire acte de candidature.

**2°** Les inscriptions seront **closes le 1er février 2026**. La présente inscription n’entraîne pas d’office la participation au Festival, des présélections ayant lieu après inscription. Afin de déterminer la programmation définitive, l’organisateur devra avoir la possibilité de voir les spectacles avant le 01/03/2026, en public ou filage. De plus, une captation lien internet ou support USB vous sera demandée. **Les droits** **d’inscription au Festival s’élèvent à 50€ pour 2026, le chèque est à envoyer que si la Cie est sélectionnée.**

**3°** Droits d’auteur : Les compagnies doivent faire parvenir au moment de l’inscription **la copie de l’autorisation SACD** en s’assurant de sa validité à la date du festival.

**4°** Les compagnies s’acquittent des droits d’auteurs qui seront payés par l’organisateur ALCV, sur présentation d’un justificatif.

**5°** Les compagnies doivent être couvertes par **une assurance Responsabilité Civile** (joindre une attestation).

**6°** **Le temps d’occupation du plateau est limité à 3h15**. Les opérations prises en considération sont :

- le montage des décors, les réglages lumières et sons

- la représentation du spectacle ne devant pas excéder **1h30**

- le démontage des décors

 La compagnie devra ainsi évaluer au plus juste son temps de montage et de démontage

**7°** A l’issue des présélections, les compagnies seront prévenues (qu’elles soient retenues ou non) par mail ou téléphone au plus tard le 15 mars 2026*.* L’organisateur établira alors la programmation définitive qui leur sera communiquée dans les jours suivants.

**8°** Les compagnies qui devraient annuler leur participation devront en avertir les organisateurs dans un délai minimum de 25 jours avant la date programmée (sauf cas de force majeure).

**9°** Un plan de feu, la configuration scénique et matérielle sera à envoyer au délégué régional.

**10°** Aucun défraiement financier ne peut être accordé aux troupes participantes. Seule la Compagnie sélectionnée par le Jury sera défrayée pour le déplacement à Tours, par l’organisation nationale Festhéa.

**11°** Tous les membres de la compagnie doivent prendre connaissance du présent règlement.

**12° Les compagnies renverront un exemplaire signé du présent formulaire avec leur dossier d’inscription.**

Fait en 2 exemplaires (1 à conserver, 1 à nous renvoyer) à………………………..le………………….

Signature et nom du Responsable de la Compagnie

**Dossier à renvoyer avant la clôture des inscriptions à**

Thierry GOUMIN: thierrygoumin@orange.fr

***Composition du dossier d’inscription :***

*- FORMULAIRE Conditions d’inscriptions - Sélection Région Centre Val de Loire - signée*

* *Document vidéo du spectacle (Clé USB – Lien internet)*
* *Attestation Responsabilité civile*
* *Autorisation SACD*

*- DOSSIER D’INSCRIPTION « Sélections Régionales » rempli*

*- VISUEL DU SPECTACLE (photo, flyer ou affiche)*

**Association ALCV**

1 Rue Dupré - 41 000 BLOIS

Tél. : 02 54 78 64 45

communication@alcv-blois.org